

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Rénovation de l'appartement des Charmettes dans le cadre du projet de création d'une colocation interprofessionnelle de santé : choix des entreprises

Séance du 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt février deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BEVOZ Sébastien pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
MERMILLON Eliane pouvoir à Madame Nicole ROSIER
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

GUILLERMET Maria
LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Monsieur Le Maire rappelle la décision de création d'une colocation interprofessionnelle au service de la santé des populations dans un appartement T4 au R-1 du bâtiment des Charmettes

au 300 rue de la République (ancien appartement de fonction du Trésorier public) dont la commune est propriétaire.

Il y est prévu de réaliser les travaux de relooking et d'équipement de l'appartement pour une mise à disposition à compter du 1er juillet 2025.

Ce marché de rénovation a été divisé en 3 lots (hors rénovation de la partie cuisine portée directement par les services techniques de la mairie).

- Lot électricité : deux entreprises sollicitées qui ont répondu : Moelec et Lyaudet
- Lot plomberie : deux entreprises sollicitées qui ont répondu : Monnier et Harnal
- Lot peinture, plâtrerie, carrelage, sol : deux entreprises sollicitées : Gojon et Pesenti. Une seule proposition de la part de Pesenti

Monsieur Le Maire fait remarquer que le budget de 38 790,00 euros HT pour la partie rénovation est respectée puisque le total des meilleures offres s'établit à 36 545,11 euros HT.

Sur la base de ces éléments,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer le marché électricité à l'entreprise Moelec pour un montant de 4767,21 euros HT
- **DECIDE** d'attribuer le marché plomberie à l'entreprise Harnal pour un montant de 4 103,37 euros HT
- **DECIDE** d'attribuer le marché peinture plâtrerie, carrelage, sol à l'entreprise Pesenti pour un montant de 27 674,53 euros HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 21 318

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,

Philippe EMIN

Copie certifiée conforme à l'original

